

Document explicatif

Modèle de cotisations de l'OMMS

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre de soutien global, Kuala Lumpur

Juillet 2026

Résolution sur les cotisations de l'OMMS

Document explicatif

Introduction

En 2024 à la 43^e Conférence Mondiale du Scoutisme, la [Résolution 2024-02](#) chargeait le Comité Mondial du Scoutisme (CMS) de revoir et de proposer un nouveau modèle de cotisations de l'OMMS. Un [groupe de travail](#) fut constitué pour mener une révision complète de la structure des cotisations de l'OMMS, et proposer aux Organisations Scoutes Nationales (OSN) un nouveau modèle de cotisations et de frais d'inscriptions aux événements.

Depuis lors, une vaste concertation avec les OSN a confirmé que le système de cotisations actuel n'était plus durable ni équitable. Ce système avait été approuvé en 2011 par la [Résolution 2011-02](#), et se base sur des données économiques et des chiffres d'effectifs qui n'ont pas été actualisés depuis lors.

Au début de cette année (2026), une proposition d'un nouveau modèle de cotisations de l'OMMS a été [partagé](#) avec le Comité Mondial du Scoutisme et tous les Comités Régionaux. La proposition résulte d'une large procédure de consultation : nous avons rencontré des OSN et les Comités de toutes les Régions, tenu des séances individuelles et des présentations, et eu des discussions ciblées avec les OSN les plus touchées et celles qui contribuent le plus aux cotisations. Dans le même temps, des consultations ont aussi eu lieu avec les organisations hôtes des prochains événements de l'OMMS, pour obtenir leurs avis sur les catégories des frais d'inscription aux événements.

Pour soutenir cette procédure, [l'OMMS a lancé une large campagne d'information](#), en partageant des ressources explicatives, en organisant des séances techniques et des feux de camp en ligne, et en proposant aux OSN un outil de calcul des cotisations, qui permet d'évaluer l'impact du modèle proposé. La proposition a été mise à jour selon les retours reçus et avec l'objectif d'assurer l'équité, la transparence et la prévisibilité.

Le document suivant constitue la base de ce projet de résolution, et est élaboré selon la structure suivante :

1. Résumé exécutif
2. Pourquoi le système actuel doit-il être modifié ?
3. Les principes fondamentaux derrière la proposition
4. Le fonctionnement du modèle proposé
5. Description technique du modèle
6. Ce que cela signifie pour votre OSN
7. Procédures d'élaboration et de consultation
8. Corrélation avec les frais d'inscription aux événements de l'OMMS
9. Résumé : Pourquoi ce modèle est la marche à suivre pour le Mouvement

S'il est approuvé, la transition vers le nouveau modèle de cotisations commencera dès l'exercice financier 2026-2027. Les OSN recevraient les premières factures liées à la transition en novembre 2026.

1. Résumé exécutif

Les OSN sont invitées à se positionner sur deux éléments distincts :

(1) approuver ou non le nouveau modèle de cotisations de l'OMMS, et

(2) faire de l'abordabilité et de l'accessibilité des événements du Scoutisme Mondial un sujet clé lors de la 44^e Conférence Mondiale du Scoutisme en 2027.

Le système de cotisations actuel date de 2011 et ne reflète plus les réalités économiques et les structures de membres présentes au sein du Mouvement. Le modèle proposé vise à distribuer les contributions de manière plus équitable, transparente et prévisible, et ce sans augmenter les recettes globales des cotisations de l'OMMS.

Le modèle propose une approche hybride. Les OSN se situant dans la moitié inférieure de la distribution économique mondiale paieraient une cotisation forfaitaire selon leur capacité économique et leur taille. Les OSN dans la moitié supérieure paieraient une cotisation par membre, à un taux qui augmenterait progressivement en fonction de la capacité économique. Pour protéger les OSN de changements soudains, le modèle comprend une période de transition de cinq ans et des garanties annuelles après la transition. De plus, les OSN auront encore la possibilité d'obtenir des arrangements spéciaux en cas de circonstances exceptionnelles.

Durant les consultations, les OSN ont répété à plusieurs reprises que participer à des événements mondiaux était devenu de moins en moins abordable, surtout pour les jeunes et les OSN aux capacités financières limitées. Bien que le modèle proposé puisse améliorer l'équité dans la répartition des coûts des événements, il ne peut pas, à lui seul, faire baisser les coûts globaux des événements.

Cela explique pourquoi la deuxième question du référendum concerne les événements scouts mondiaux. Elle met l'accent sur le défi plus large de garantir l'abordabilité et l'accessibilité aux événements de Scoutisme Mondial, et appelle à davantage de travail sur des propositions concrètes, qui seraient ensuite présentées et discutées à la Conférence Mondiale du Scoutisme en 2027. Cette problématique est clairement ressortie des consultations organisées par le groupe de travail, et de profondes discussions entre OSN seront nécessaires pour obtenir des solutions à long terme.

2. Pourquoi le système actuel doit-il être modifié ?

L'actuel système de cotisations de l'OMMS a été gelé en 2011, après une décision de la Conférence. Bien que celle-ci ait fourni une base stable et prévisible pour payer et collecter les cotisations, les paramètres les définissant n'ont pas évolué. Par conséquent, le système ne reflète plus aujourd'hui les réalités économiques et les chiffres d'effectifs des OSN du Mouvement.

Ces quinze dernières années, les contextes économiques ont considérablement évolué. Certains pays ont enregistré une importante hausse de revenus, là où d'autres ont connu un progrès plus limité, voire des difficultés économiques. Le nombre de membres inscrits a aussi grandement changé dans les OSN. Ces évolutions ne sont cependant pas reflétées dans le système actuel de cotisations. Ce gel du système provoque des situations où des OSN aux profils similaires sont amenées à payer des sommes considérablement différentes, et des OSN qui ont connu d'importantes hausses ou baisses de nombre de membres paient encore la même cotisation qu'en 2011.

Le système actuel est donc de plus en plus difficile à expliquer et à justifier. Il a aussi une lacune claire : il manque d'un mécanisme assurant que les contributions évoluent de manière prévisible et proportionnelle par rapport aux données économiques et d'effectifs. Ces raisons ont poussé les OSN à amender la [Résolution 2024-02](#) lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme de 2024, demandant au CMS de présenter un nouveau modèle de cotisations. Ce référendum et le modèle proposé sont le résultat de ce travail.

Le modèle vise à remédier aux lacunes présentées. Il actualise les données économiques et les chiffres d'effectifs sous-jacents, redistribue plus équitablement les contributions, et introduit des mesures garantissant aux OSN des cotisations prévisibles. Cette réforme n'a pas pour objectif d'augmenter les recettes globales des cotisations de l'OMMS, mais bien d'instaurer un partage des contributions plus équitable, transparent et durable.

3. Les principes fondamentaux derrière la proposition

Le modèle de cotisations proposé a été développé sur la base des retours d'OSN, reçus lors de chacune des cinq conférences régionales de 2025 et lors de consultations ultérieures. Toutes les Régions du Mouvement ont reconnu que le système actuel devrait être mis à jour. Dans le même temps, les OSN ont constamment souligné qu'un nouveau modèle devrait rester prévisible, transparent et applicable.

La proposition a donc pour objectif de trouver un équilibre entre ces principes :

- **L'équité.** Les contributions doivent refléter les différences de taille et de capacité économique. Les OSN dans des circonstances globalement similaires devraient payer des cotisations globalement similaires.
- **La solidarité.** Le Scoutisme est un Mouvement mondial. Notre modèle de cotisations devrait prendre en compte le fait que les OSN ont différentes capacités, et garantir que toutes les OSN peuvent contribuer au Scoutisme Mondial et bénéficier de ses services.
- **La prévisibilité et la stabilité.** Les OSN devraient être capables de prévoir leurs dépenses avec certitude. Les changements devraient arriver progressivement et ne pas dépendre de fluctuations de données (économiques ou d'effectifs) à court terme.
- **La transparence.** La méthodologie devrait être claire et être basée sur des données objectives et accessibles. Le calcul des cotisations et leurs évolutions dans leur temps devraient être compréhensibles pour chaque OSN.
- **La simplicité opérationnelle.** Le modèle devrait être assez clair à appliquer et à expliquer.
- **La viabilité financière.** Le modèle devra fournir à l'OMMS une source stable et viable de revenus, afin qu'elle puisse proposer ses services aux OSN et favoriser la croissance du Scoutisme dans le monde.

Élaborer un modèle actualisé de cotisations exige de trouver un équilibre entre plusieurs considérations. Plus de différenciation peut améliorer l'équité mais rendre le système plus complexe. Des mises à jour régulières assurent la pertinence du modèle, tandis que des garanties sont nécessaires pour sa prévisibilité. Le modèle proposé cherche donc à trouver un équilibre optimal entre ces principes.

4. Le fonctionnement du modèle proposé

Pour chaque OSN, le modèle proposé définit la contribution annuelle au budget de base de l'OMMS selon deux facteurs :

- **les capacités économiques**, évaluées en utilisant le revenu national brut (RNB)/habitant, selon la méthode Atlas de la Banque mondiale, et
- **la taille de l'organisation**, mesurée sur une moyenne mobile des effectifs de l'OSN sur trois ans.

Le RNB/habitant, basé sur la méthode Atlas de la Banque mondiale, est considéré comme l'indicateur économique le plus adapté car il est simple, comparable au niveau international, vérifiable et régulièrement mis à jour. Aucun indicateur unique ne peut saisir pleinement la réalité financière de chaque OSN ou l'abordabilité du Scoutisme pour des familles uniques. Cependant, les indicateurs alternatifs envisagés par le groupe de travail auraient introduit une plus grande complexité, une comparabilité plus faible ou des difficultés liées à la disponibilité variable des données à travers le Mouvement.

Le modèle suit une approche hybride. Au lieu d'imposer les mêmes méthodes de calcul à toutes les OSN, il s'adapte selon leur position dans la distribution mondiale du RNB/habitant. Utiliser une approche unique pour définir les cotisations ne sera pas équitable envers nos OSN, qui ont des tailles et de capacités financières très variables.

En pratique :

- Les OSN se situant sous le 50^e percentile de la distribution économique mondiale paient une cotisation forfaitaire selon leur capacité économique et leur taille, et
- Les OSN au 50^e percentile ou au-dessus paient une cotisation par membre, avec un taux augmentant progressivement selon la capacité économique.

Cette structure reste simple là où davantage de différenciation n'ajouterait que peu de valeur, et introduit dans le même temps une meilleure proportionnalité lorsque les différences économiques et de taille sont plus importantes.

Des cotisations forfaitaires pour les OSN situées en dessous du 50^e percentile

Pour les OSN situées en dessous du 50^e percentile de la distribution économique mondiale, le modèle applique une cotisation forfaitaire. Celle-ci dépendra des catégories de RNB et du nombre de membres inscrits.

Cette approche est prévisible et claire pour les OSN, et ne contient pas de complexité inutile. Pour les OSN appartenant aux catégories les plus basses, des changements dans les données économiques ou d'effectifs créerait de la volatilité sans améliorer l'équité. Une cotisation claire et fixe est donc plus appropriée qu'une somme continuellement recalculée.

L'approche forfaitaire ne signifie pas que toutes les OSN de ces catégories ont les mêmes capacités financières. Elle cherche plutôt à garantir un niveau de différenciation proportionnée dans un système se voulant clair et facilement applicable.

Des cotisations par membre pour les OSN situées au 50^e percentile ou au-dessus

Pour les OSN situées au 50^e percentile de la distribution économique mondiale et au-dessus, le modèle applique une cotisation par membre. Cela signifie que :

- Les OSN avec plus de membres contribuent plus en valeur absolue, et que
- Le taux par membre augmente progressivement selon la capacité économique.

Le taux de cotisation par membre est défini à l'aide d'une courbe basée sur le RNB. Ainsi, les taux augmentent progressivement, et ne créent pas d'incohérences entre OSN aux circonstances économiques similaires.

La contribution minimum pour les OSN payant une cotisation par membre est de 1000 USD. Le taux maximum par membre, en faisant abstraction de l'effet de la contribution minimum, est plafonné à 1,70 USD par membre.

Transition et mises à jour annuelles

La cotisation calculée sous le nouveau modèle représente la somme que payera chaque OSN après la période de transition de cinq ans. Cette période de transition et les garanties contre les changements soudains sont expliquées dans le chapitre 6. Une description détaillée et technique du modèle – avec ses sources de données, les tranches de cotisation forfaitaire, la méthodologie des calculs, les règles de la transition, et le mécanisme de mise à jour annuelle – est disponible dans le chapitre 5.

Après la phase de transition, les données sur le RNB et les effectifs seront mises à jour annuellement, et un ajustement à l'inflation de 2 % sera appliqué.

5. Description technique du modèle de cotisations

Cette section fournit aux OSN une description technique et formelle du modèle hybride de cotisations. Le modèle détermine les cotisations annuelles selon :

- La capacité économique, mesurée par le RNB/habitant, et
- La taille de l'organisation, mesurée selon le nombre de membres inscrits.

Le modèle adopte des logiques distinctes pour définir les cotisations des OSN – selon leur position par rapport au 50^e percentile de la distribution du RNB/habitant – et contient des règles claires de transition et de mise à jour.

Définitions et données utilisées

Soient :

$$\begin{aligned}
 i &= \text{index des OSN} \\
 m_{i,t} &= \text{recensement rapporté d'une OSN } i \text{ pour l'année } t \\
 M_i &= \frac{m_{i,t} + m_{i,t-1} + m_{i,t-2}}{3} \\
 G_i &= \text{RNB/habitant d'une OSN } i, \text{ méthode Atlas, USD courants} \\
 P_{50} &= 50^{\text{e}} \text{ percentile du RNB/habitant parmi toutes les OSN} \\
 F_i^{\text{old}} &= \text{cotisation actuelle d'une NSO } i \\
 F_i^{\text{struct}} &= \text{cotisation structurelle définie par le nouveau modèle} \\
 F_{i,t}^{\text{new}} &= \text{cotisation appliquée à une OSN } i \text{ pour l'année } t
 \end{aligned}$$

Le RNB/habitant provient des données de la Banque mondiale lorsqu'il est disponible et d'actualité (moins de 10 ans). Si le RNB est indisponible, les données proviendront de banques régionales de développement ou de fournisseurs de données privées.

Règle de séparation du modèle

Chaque OSN appartient à l'un des régimes suivants :

$$\text{Régime}_i = \begin{cases} \text{Modèle forfaitaire} & \text{si } G_i < P_{50} \\ \text{Modèle par membre} & \text{si } G_i \geq P_{50} \end{cases}$$

Sous-catégorisation

Au sein de la distribution économique mondiale, les OSN sont regroupées en sous-catégories selon des écarts de percentiles de RNB/habitant transformés par logarithme :

Catégorie de la BM	Sous-catégorie	Définition (percentiles du RNB par habitant au sein de la catégorie)
A	A1	$\leq P50$
	A2	$> P50$
B	B1	$\leq P50$
	B2	$> P50$
C	C1	$\leq P50$
	C2	$> P50$
D	D1	$\leq P25$
	D2	P25-P50
	D3	P50-P75
	D4	$> P75$

Dans le cadre du modèle de cotisations :

- Les sous-catégories A1, A2, B1, B2, et C1 verseront des cotisations forfaitaires,
- Les OSN au-dessus du 50^e percentile seront soumises au régime de cotisations par membre. Les sous-catégories C2 et D ne servent donc pas à déterminer des cotisations forfaitaires, mais elles sont incluses pour maintenir la cohérence de la catégorisation dans les structures de frais de l'OMMS.

Cela garantit la cohérence de la catégorisation des structures de frais de l'OMMS, tout en appliquant des logiques différentes à différents segments.

Modèle de cotisations forfaitaires (OSN situées en dessous du 50^e percentile)

Pour les OSN dont $G_i < P_{50}$, les cotisations dépendent du nombre de membres inscrits et du niveau de RNB.

Tranches

On désigne S_i la sous-catégorie de RNB applicable à une OSN (i).

- Définissons les tranches de membres comme suit : $[B_1, B_2, \dots, B_K]$
- Pour chaque sous-catégorie de RNB (s), définissons les cotisations forfaitaires correspondantes comme suit : $[F_1, F_2, \dots, F_K]$
- L'OSN (i) appartient à la tranche de membres k si : $B_{k-1} < M_i \leq B_k$
- La cotisation structurelle est alors : $F_i^{struct} = F_k$

Voici un aperçu des tranches et des cotisations forfaitaires correspondantes :

Banque mondiale (sous-catégorie)	Moyenne mobile des effectifs sur trois ans	Cotisation forfaitaire correspondante
A1	≤ 1000	\$ 400
	1001-2000	\$ 500
	2001-3000	\$ 600
	3001-4000	\$ 700
	4001-5000	\$ 800
	5001-10 000	\$ 900
	10 001-100 000	\$ 1000
	Pour chaque tranche supplémentaire de 100 000 membres	\$ 1000
A2	≤ 1000	\$ 500
	1001-2000	\$ 600
	2001-3000	\$ 700
	3001-4000	\$ 800
	4001-5000	\$ 900
	5001-10 000	\$ 1000
	10 001-100 000	\$ 1100
	Pour chaque tranche supplémentaire de 100 000 membres	\$ 1100
B1	≤1000	\$ 600
	1001-2000	\$ 800
	2001-3000	\$ 1000
	3001-4000	\$ 1200
	4001-5000	\$ 1400
	5001-10 000	\$ 1600
	10 001-100 000	\$ 1800
	Pour chaque tranche supplémentaire de 100 000 membres	\$ 1800
B2	≤1000	\$ 700
	1001-2000	\$ 900
	2001-3000	\$ 1100
	3001-4000	\$ 1300
	4001-5000	\$ 1500
	5001-10 000	\$ 1700
	10 001-100 000	\$ 2000
	Pour chaque tranche supplémentaire de 100 000 membres	\$ 4500
C1	≤ 1000	\$ 1000
	1001-2000	\$ 1500
	2001-3000	\$ 2000
	3001-4000	\$ 2500
	4001-5000	\$ 3000
	5001-10 000	\$ 4000
	10 001-100 000	\$ 8000
	Pour chaque tranche supplémentaire de 100 000 membres	\$ 20 000

Incrément pour les OSN très larges (le cas échéant)

Pour les OSN dont la taille dépasse la tranche maximum B_K , une règle d'incrément s'applique :

$$F_i^{\text{struct}} = F_{s_i, K} + \left\lfloor \frac{M_i - B_K}{\Delta} \right\rfloor \delta_{s_i}$$

où :

- Δ = taille du bloc de membres (100 000 membres)
- δ_{s_i} = frais incrémentaux par bloc supplémentaire pour la sous-catégorie s_i .

Pour les OSN de plus de 10 millions de membres, la cotisation structurelle est plafonnée à 160 000 USD.

Modèle de cotisations par membre (OSN situées au 50^e percentile ou au-dessus)

Pour les OSN dont $G_i \geq P_{50}$, les cotisations sont définies par un taux de cotisation par membre continu, dérivé d'une courbe d'interpolation basée sur le RNB. Soient les points de calibration sur la distribution du RNB définis comme suit : $(G^{(1)}, r^{(1)}), (G^{(2)}, r^{(2)}), \dots, (G^{(J)}, r^{(J)})$

où :

- $G^{(j)}$ = valeur du RNB/habitant au point de calibration j,
- $r^{(j)}$ = paramètre du taux au point de calibration j

Les points de calibration contiennent d'importants points de la distribution du RNB, tels que les 50^e, 75^e et 90^e percentiles ainsi que la valeur maximale. Ils satisfont :

$$G^{(1)} = P_{50}$$

$$G^{(J)} = \max_i G_i$$

- Les paramètres de calibration sont utilisés pour dériver la courbe linéaire par morceaux.
- Chaque OSN versant des cotisations par membre paie un minimum de 1000 USD.
- Aucune OSN ne paie plus de 30 % des cotisations facturées, afin d'éviter les risques de concentration.
- Excepté dans le cas de la cotisation minimum, le taux maximum de cotisation par membre est de 1,70 USD. Ainsi : $r_i \leq 1,70$ USD

Application de la courbe :

Pour l'OSN (i), identifions l'intervalle (j) tel que : $G^{(j)} \leq G_i < G^{(j+1)}$

On désigne $a^{(j)}$ et $b^{(j)}$ les paramètres d'ordonnée à l'origine et de pente applicables à l'intervalle (j), tels que rapportés dans le sous-chapitre « tableaux techniques ».

Le taux de cotisation par membre r_i est alors donné par $r_i = a^{(j)} + b^{(j)}G_i$

Dans chaque intervalle, le taux de cotisation par membre augmente linéairement avec le RNB/habitant. La cotisation structurelle est calculée comme suit : $F_i^{\text{struct}} = M_i \cdot r_i$ en respect des cotisations minimales et maximales établies ci-dessus.

Les paramètres sont calibrés pour assurer la neutralité des recettes globales, et des ajustements gérables pour l'ensemble des OSN. Le résultat obtenu représente la cotisation en régime permanent, avant application des contraintes de transition.

Mécanisme de transition

Afin d'éviter les changements brusques, le modèle prévoit une transition linéaire de cinq ans entre la cotisation actuelle et structurelle, définie par le nouveau modèle.

Soit : $\Delta_i = F_i^{struct} - F_i^{old}$. La cotisation appliquée au cours de l'année de transition $t \in \{1,2,3,4,5\}$ est donnée par : $F_{i,t}^{new} = F_i^{old} + \frac{t}{5} \cdot \Delta_i$

Après la fin de la période de transition : $F_{i,t}^{new} = F_i^{struct}$ for all $t > 5$. La transition se déroule de manière structurée et symétrique tant pour les hausses que pour les baisses de cotisations, et ce pour toutes les OSN.

Mise à jour annuelle et ajustement à l'inflation (après la transition)

Durant la période de transition de cinq ans, la cotisation en vigueur n'évoluera que selon la règle transitoire présentée ci-dessus. Aucun recalcul des données ni ajustement à l'inflation ne sera appliquée lors de la période de transition.

À la fin de la période transitoire, le modèle rentrera dans sa phase de régime permanent, durant laquelle les cotisations seront mise à jour annuellement, comme suit :

Mise à jour structurelle et annuelle

Chaque année (t), la cotisation structurelle sera recalculée avec ces données actualisées :

$$F_{i,t}^{struct} = f(G_{i,t}, M_{i,t})$$

où :

- $G_{i,t}$ est le RNB/habitant actualisé de chaque OSN (i) pour l'année (t)
- $M_{i,t}$ est la moyenne mobile actualisée du nombre de membres de l'OSN (i) pour l'année (t).

Ajustement à l'inflation

Une fois la cotisation structurelle recalculée, un ajustement fixe à l'inflation de 2 % sera appliqué chaque année. Soit la cotisation actualisée non plafonnée résultante : $F_{i,t}^{uncapped} = F_{i,t}^{struct} \times (1.02)$

Limite des variations annuelles :

La cotisation d'une OSN ne pourra pas augmenter ni baisser de plus de 10 % par rapport à la cotisation appliquée l'année précédente.

$$\text{Ainsi : } F_{i,t}^{new} = \min \left\{ 1.10 \cdot F_{i,t-1}^{new}, \max \left[0.90 \cdot F_{i,t-1}^{new}, F_{i,t}^{uncapped} \right] \right\}$$

Cela garantit que :

- Les cotisations s'adaptent continuellement aux changements d'effectifs et de capacité économique,
- Les niveaux de cotisations évoluent de manière prévisible dans le temps, et
- Les hausses et baisses de cotisations restent gérables pour les OSN.

Tableaux techniques

Le barème des cotisations par membre est défini comme une fonction linéaire par morceaux du RNB/habitant. Pour chaque intervalle de la distribution du RNB, le taux de cotisation par membre est déterminé en utilisant les paramètres d'ordonnée à l'origine et de pente correspondants indiqués ci-dessous.

Y	0	0,1	0,3	0,75	1,1	1,7
	min	Q1	Q2	Q3	90 ^e	Q4
RNB	190	2485	7695	26 702,5	54 045	98 280
Ordonnée à l'origine	-0,005374823	-0,005374823	-0,005374823	0,408192375	0,366938	
Pente	2,82885E-05	2,68401E-05	2,36749E-05	1,28006E-05	1,36E-05	

Les paramètres de calibration permettent la construction systématique de la courbe. Ils ne représentent pas des taux fixes par membre par lesquels chaque segment doit passer. Les paramètres opérationnels pour le calcul des cotisations sont les ordonnées à l'origine et les pentes spécifiques à chaque intervalle.

6. Ce que cela signifie pour votre OSN

Grâce à l'[outil de calcul](#), toutes les OSN peuvent analyser leur cotisation actuelle, leur contribution sous le nouveau modèle proposé, et les étapes de la transition sur cinq ans. Les questions relatives aux données sous-jacentes et les calculs peuvent être posées à Annie Weaver à l'adresse suivante : annie.weaver@scout.org

Lors des consultations, les OSN ont fait part du besoin de prévisibilité de tout type de système. Le modèle proposé inclut donc plusieurs garanties pour éviter les changements soudains, permettant aux OSN de prévoir leurs cotisations avec certitude.

La période de transition de cinq ans

Le nouveau modèle ne sera pas directement adopté dans sa totalité. Chaque OSN connaîtra plutôt une transition progressive sur cinq ans, de sa cotisation actuelle à celle définie par le nouveau modèle.

Chaque année, un cinquième de la différence entre la cotisation actuelle et celle définie par le nouveau modèle sera appliquée. Cette approche est symétrique : autant les baisses que les hausses de cotisations seront introduites progressivement.

Durant la période de transition, les OSN paieront des cotisations prédéfinies. Les cotisations ne seront pas recalculées annuellement selon les dernières données économiques ou d'effectifs, et aucun ajustement à l'inflation sera appliqué. Ce système donne aux OSN des certitudes pour planifier les finances à moyen terme.

Les garanties après la période de transition

Une fois la période de transition terminée, les cotisations seront actualisées chaque année grâce aux données économiques et d'effectifs les plus récentes. Cela empêchera que le système retombe dans l'obsolescence.

Plusieurs garanties resteront d'application après la période de transition :

- Le nombre de membres inscrits sera mesuré sur une moyenne mobile de trois ans, ce qui réduit les effets des fluctuations à court terme,

- Les hausses et baisses sont limitées à 10 %, pour empêcher des changements soudains d'une année à l'autre,
- Un ajustement annuel à l'inflation garantit que les taux de cotisations évoluent progressivement et de manière prévisible, et
- Les contributions de toute OSN ne pourront pas dépasser 30 % des recettes totales des cotisations, ce qui empêchera l'OMMS de devenir excessivement dépendante d'une organisation.

Les circonstances exceptionnelles

Le modèle est conçu pour rendre les contributions équitables et prévisibles, pour l'ensemble du Mouvement. L'OMMS reconnaît cependant que des circonstances exceptionnelles peuvent affecter la capacité d'une OSN à honorer sa contribution. Conformément à la [Politique concernant le paiement des cotisations](#), les OSN éprouvant des difficultés financières temporaires pourront continuer à demander de l'aide. Cette discussion doit être initiée par les OSN, et ce avant la date limite de paiement de la facture.

7. Procédures d'élaboration et de consultation

Le modèle proposé de cotisations est le fruit d'une procédure aux étapes multiples, et se fonde sur un précédent travail en interne ainsi que sur la forte implication des membres du Mouvement.

Retours des conférences régionales

Le groupe de travail sur les cotisations a tout d'abord rencontré les OSN durant chacune des conférences régionales de 2025. Ces rencontres abordaient les lacunes du système actuel et les principes qui devraient guider son actualisation.

Bien que les opinions divergeaient, plusieurs priorités sont systématiquement ressorties. Les OSN de toutes les régions ont souligné qu'un nouveau modèle devrait :

- répartir les contributions plus équitablement au sein du Mouvement,
- refléter les différences économiques et de taille,
- rester prévisible et gérable pour les OSN,
- éviter une complexité et une volatilité inutiles, et
- fournir à l'OMMS une base de revenus durable et viable.

Ces retours, [partagés avec les OSN en décembre 2025](#), ont contribué à l'élaboration du modèle proposé ainsi qu'à l'équilibre recherché entre équité, prévisibilité, transparence et simplicité.

Élaboration et test de la proposition

Inspiré par ces retours, le groupe de travail a élaboré et testé différents modèles de cotisations. Les membres du groupe ont notamment revu les données du RNB et des effectifs utilisées dans le modèle, considéré d'autres structures possibles, et pensé à des manières d'introduire un changement qui ne nécessiterait pas d'ajustement soudain pour les OSN.

Le groupe de travail a aussi étudié différents indicateurs de capacité économique. Le RNB/habitant – basé sur la méthode Atlas de la Banque mondiale – a été retenu, car il est transparent et régulièrement mis à jour, et parce qu'il permet des comparaisons entre pays. Plus d'informations sur le choix de l'indicateur et les alternatives considérées sont disponibles dans la [Foire aux questions](#) sur [Treehouse](#).

Le modèle proposé découle de cette procédure. Il combine des cotisations forfaitaires pour les OSN dans la moitié inférieure de la distribution économique mondiale, avec des cotisations par membre augmentant progressivement pour les OSN dans la moitié supérieure.

Consultations sur le modèle proposé

Après l'élaboration de la proposition, l'OMMS [a lancé une importante démarche de consultation](#) afin de permettre aux OSN de comprendre le modèle, d'évaluer ses répercussions, et de donner leurs avis.

Cette démarche consistait en :

- des briefings avec les Comités Régionaux,
- des présentations techniques et des séances d'informations pour les OSN,
- des discussions durant des réunions régionales et mondiales,
- des échanges bilatéraux avec des OSN,
- des feux de camp pour encourager les échanges entre OSN,
- un outil de calcul pour que les OSN évaluent l'évolution de leur cotisation, et
- des ressources, comme des documents explicatifs, une foire aux questions, et une vidéo d'explication.

Cette démarche de consultation a permis au groupe de travail de clarifier le modèle, de répondre aux questions, et d'identifier les domaines nécessitant des explications ou des garanties supplémentaires. Les retours des OSN étaient systématiquement pris en compte durant la démarche, et des ajustements ont été effectués lorsque cela était possible.

Finalisation de la proposition

Les retours reçus au cours de la démarche de consultation ont nourri la proposition finale remise pour approbation. Dans l'ensemble, les réactions lors des séances techniques, des discussions bilatérales et des feux de camp étaient largement positives. De nombreuses OSN ont reconnu la nécessité de mettre à jour le système actuel et ont favorablement accueilli l'accent mis sur l'équité, la prévisibilité et une transition progressive.

Certaines OSN ont demandé des clarifications supplémentaires sur l'utilisation du RNB/habitant comme indicateur de la capacité économique et sur les alternatives considérées. Davantage d'informations à ce propos sont disponibles dans la [Foire aux questions](#).

Une partie importante des discussions était aussi axée sur l'abordabilité et l'accessibilité des événements du Scoutisme Mondial. Bien que les cotisations et les frais d'inscription aux événements soient distincts, les OSN étaient clairement intéressées par les liens qui les relient et désireuses de garantir l'accessibilité des événements scouts mondiaux à l'avenir. Cette demande se reflète dans la deuxième question posée aux OSN dans le bulletin de vote.

Un aperçu détaillé des procédures d'élaboration et de consultation est fourni dans l'Annexe I.

8. Lien avec les frais d'inscription aux événements du Scoutisme Mondial

Les cotisations et les frais d'inscription aux événements du Scoutisme Mondial sont liés, mais distincts. Les cotisations sont les contributions annuelles des OSN au budget de base de l'OMMS, versées dans le cadre des exigences constitutionnelles. Les frais d'inscription aux événements sont des frais individuels, redéfinis pour chacun des événements du Scoutisme Mondial selon le budget de l'événement et les discussions entre l'organisation hôte et l'OMMS. Ces frais sont approuvés par le Comité Mondial du Scoutisme (CMS).

La révision du modèle de cotisations a toutefois mis en évidence une préoccupation plus générale par rapport à l'abordabilité et l'accessibilité des événements scouts mondiaux. Ce sujet est systématiquement ressorti lors des consultations. Le groupe de travail a considéré trois différentes manières d'actualiser la structure des frais d'inscription aux événements.

Mettre à jour les catégories existantes

Une des options étudiées était de maintenir la structure existante (A-D) et de mettre à jour les plafonds des catégories de revenus de la Banque mondiale ainsi que les données du RNB/habitant utilisées pour classer les OSN.

Cela aurait cependant poussé de nombreuses OSN vers des catégories plus élevées :

- 26 OSN passeraient de A à B,
- 2 OSN passeraient de A à C,
- 31 OSN passeraient de B à C,
- 4 OSN passeraient de B à D, et
- 17 OSN passeraient de C à D.

Dans la structure actuelle, ces mouvements entraîneraient d'importantes hausses des frais d'inscription pour de nombreuses OSN. Une simple mise à jour des catégories existantes risquerait donc de provoquer des difficultés financières, réduisant davantage l'accessibilité des événements du Scoutisme Mondial. C'est pourquoi cette approche a été abandonnée.

Séparer les cotisations et les frais d'inscription aux événements

Une deuxième option était d'entièrement dissocier les catégories des cotisations et celles des frais d'inscription aux événements. Cette approche avait été adoptée dans les années 2010, lorsque les catégories de frais d'inscription aux événements furent séparément mises à jour pour mieux refléter les réalités économiques des OSN. Cela a cependant provoqué beaucoup de confusion et de complexité. Gérer différentes logiques de catégorisation en parallèle rendait le système incohérent et ingérable. Le CMS a finalement annulé cette décision lors de la période triennale 2017-2020+1.

De plus, cette approche ne résoudrait pas le problème de fond de l'abordabilité : quelle que soit la catégorie d'une OSN, le coût total pour organiser et participer à des événements scouts mondiaux resterait inchangé.

Ces raisons expliquent pourquoi un système de catégorisation complètement indépendant de celui des cotisations n'a pas été poursuivi.

Un système de catégorisation plus différencié

L'approche proposée consiste plutôt à actualiser les catégories actuelles en y introduisant un plus grand degré de différenciation. Un aperçu par pays est disponible dans l'Annexe II. Tout comme pour les cotisations, l'objectif est de mieux refléter les conditions économiques nationales sans créer des frais individualisés pour chaque OSN.

En ajoutant des sous-catégories, la nouvelle structure distribuerait les coûts de participation plus équitablement entre des OSN aux capacités économiques différentes. Les frais d'inscription de chaque sous-catégorie continueraient à être établis pour chaque nouvel événement, en considérant le budget disponible.

Cette structure plus différenciée améliorerait la répartition des frais d'inscription, mais ne résoudra pas la problématique plus générale de l'abordabilité des événements. Les frais individuels d'inscription restent définis par le coût total de l'événement. Notons en plus que les frais d'inscription ne représentent qu'une partie de la somme requise pour participer à un

évènement du Scoutisme Mondial. Les dépenses liées au voyage, au visa, aux équipements et autres continuent de limiter la capacité des jeunes et des OSN à participer.

Aborder ce sujet nécessite des discussions plus globales, avec l'ensemble du Mouvement, sur les types d'évènements mondiaux que nous voulons proposer à l'avenir. Nous devons parler de la taille et de la complexité des évènements, des risques financiers et opérationnels encourus par l'hôte, de nos normes et de nos modèles d'organisation pour les conférences et autres évènements de type convention, ainsi que des coûts croissants de la sûreté, de la sécurité et de la gestion des risques – notamment au vu du réchauffement de la planète.

Ce ne sont pas des sujets simples à aborder. Des mesures visant à réduire les coûts pourraient nécessiter des compromis par rapport à la taille, au format, à l'expérience des participants ou à la gamme de services fournis. Des recherches plus approfondies et des discussions de fond entre OSN sont nécessaires afin que des attentes claires puissent être reflétées dans les normes des prochains évènements et processus de candidature.

C'est pour cela que la seconde question du bulletin de vote demande aux OSN de faire de l'abordabilité et de l'accessibilité des évènements scouts mondiaux une priorité pour l'avenir. Ajouter ces sous-catégories rendra plus équitable la répartition des frais de participation aux évènements, mais n'aura pas d'effet direct sur les coûts payés par les participants. Cela dépendra du budget total de chaque évènement et des accords avec l'organisation hôte. Le CMS travaillera avec les organisations hôtes, les candidats, les Régions et les OSN pour proposer des mesures concrètes en amont de la 44^e Conférence Mondiale du Scoutisme en 2027.

En juillet, le CMS a approuvé la nouvelle sous-catégorisation, sous réserve de l'approbation par les OSN du nouveau modèle de cotisations. Cette sous-catégorisation rentrera en vigueur à partir de la prochaine période triennale (2027-2030).

9. Résumé : Pourquoi ce modèle est la marche à suivre pour le Mouvement

Aucun modèle de cotisations n'est parfait et ne nécessite aucun compromis. Le modèle proposé est cependant conçu pour rendre les contributions plus équitables au sein du Mouvement, car :

- **il reflète les réalités d'aujourd'hui**, en se basant sur des données économiques et d'effectifs actualisées plutôt que sur des paramètres gelés depuis 2011,
- **il répartit équitablement les cotisations**, en garantissant que des OSN à la taille et aux capacités économiques similaires versent des contributions comparables,
- **il prend en compte les différences au sein du Mouvement**, par l'adoption d'un système hybride : des cotisations forfaitaires là où plus de différenciation ajouterait peu de valeur, et des cotisations par membre progressives là où les différences de capacité financière sont plus significatives,
- **il protège les OSN des changements soudains**, grâce à une période de transition de cinq ans, des moyennes mobiles, et des garanties sur les ajustements annuels,
- **il reste transparent et vérifiable**, en se fondant sur des données objectives et une méthodologie claire, disponibles via l'outil de calcul en ligne,
- **il n'a pas pour objectif d'augmenter les recettes globales de l'OMMS sur les cotisations**, mais bien de rendre les cotisations plus équitables pour le Mouvement, et
- **il fournit une base viable pour l'avenir**, car il est conçu pour évoluer avec le temps, et proportionnellement au nombre de membres inscrits et aux conditions économiques.

La proposition vise à obtenir un équilibre entre équité, solidarité, prévisibilité et simplicité. Elle fournit une base plus équitable et pérenne pour financer le travail de l'OMMS en soutien au Scoutisme dans le monde entier.

Annexe I - Aperçu des consultations auprès des OSN

Rencontres ciblées, régionales, interrégionales, bilatérales avec les OSN, les prochaines organisations hôtes et des organisations externes

Date	Public
Mai 2025	• Groupe de discussion sur les cotisations : Australie, Belgique, Canada, France, Allemagne, Hong Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Corée, Philippines, Portugal, Thaïlande, Royaume-Uni, États-Unis
Juillet 2025	• Conférence Européenne du Scoutisme • L'Association Mondiale des Guides et des Éclaireuses (AMGE)
Septembre 2025	• Conférence Africaine du Scoutisme • Groupe de supervision des évènements de l'OMMS du CMS
Octobre 2025	• Conférence Asie-Pacifique du Scoutisme • La Conférence Internationale Catholique du Scoutisme (CICS),
Novembre 2025	• Conférence Interaméricaine du Scoutisme
Novembre 2025	• Conférence Arabe du Scoutisme
Échanges continus	• Groupe de discussion sur les cotisations : Australie, Belgique, Canada, France, Allemagne, Hong Kong, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Corée, Philippines, Portugal, Thaïlande • Rencontres bilatérales, dont des réunions avec le secrétaire général : Royaume-Uni, États-Unis
Janvier 2026	• Rencontre des responsables d'OSN : Australie, Brésil, Canada, Tchèque, Égypte, France, Hong Kong, Irlande, Italie, Kenya, Philippines, Sénégal, Tunisie, Royaume-Uni, États-Unis
Février 2026	• Comité Africain du Scoutisme • Comité Arabe du Scoutisme • Comité Asie-Pacifique du Scoutisme • Le Comité Européen du Scoutisme • Comité Interaméricain du Scoutisme • Groupe de discussion sur les cotisations : Australie, Belgique, Canada, France, Allemagne, Hong Kong, Inde, Indonésie, Italie,

	Japon, Corée, Philippines, Portugal, Thaïlande, Royaume-Uni, États-Unis • Plusieurs OSN – Région Européenne : Réunion de l'Europe du Sud-Est : Bulgarie, Grèce, Israël, Malte, Monténégro, Macédoine du Nord, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie
Mars 2026	• Présidents des Comités d'audit et des finances, et le trésorier de l'OMMS • Plusieurs OSN – Région Asie-Pacifique Forum des commissaires internationaux (presque 100 % de participation) : Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Macao, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, les Scouts de Chine, Singapour, Îles Salomon, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Vietnam. • Plusieurs OSN – Région Interaméricaine ○ Colombie, République dominicaine, Équateur, Nicaragua, Paraguay ○ OSN des Caraïbes : Antigua-et-Barbuda, Dominique, Guyana • Rencontres bilatérales, dont des réunions avec le secrétaire général (13) : Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Tchéquie, Danemark, République démocratique du Congo, Luxembourg, Malawi, Nigeria, Norvège, Suède, Tanzanie, Turquie. • Futurs hôtes d'événements scouts mondiaux
Avril 2026	• Plusieurs OSN – Région Européenne : Italie, Espagne, Pologne, Hongrie • Rencontres bilatérales, dont des réunions avec le secrétaire général (10) : Argentine, Bahreïn, Éthiopie, Malaisie, Palestine, Pérou, Qatar, Afrique du Sud, Suisse et Émirats arabes unis (EAU).
Mai 2026	• Séances d'information techniques (2) : 41 participants au total • Rencontres bilatérales, dont des réunions avec le secrétaire général (7) : Algérie, Bhoutan, Colombie, Hong Kong, Inde, Panama et Sierra Leone.
Juin 2026	• Feux de camp (2) : Australie, Brésil, Cameroun, Costa Rica, Tchéquie, Paraguay, Pologne, Roumanie, Slovénie, Soudan, Suède, Tunisie, Zambie. • Rencontres bilatérales, dont des réunions avec le secrétaire général (3) : Bangladesh, Cambodge et Indonésie.

Annexe II - Sous-catégorisation des frais d'inscription aux événements

(Note : en cas d'approbation, cette catégorisation entrera en vigueur au début de la période triennale 2027-2030)

Pays des OSN	RNB/habitant selon la méthode Atlas (dollars courants) 2024 (ou le plus récent disponible)	Nouvelle catégorie	Nouvelle sous-catégorie	Région de l'OMMS
Afghanistan	\$ 370	A	A1	Asie-Pacifique
Albanie	\$ 9 910	C	C2	Européenne
Algérie	\$ 5 370	C	C1	Arabe
Angola	\$ 2 840	B	B2	Afrique
Antigua-et-Barbuda	\$ 21 150	D	D1	Interaméricaine
Argentine	\$ 13 530	C	C2	Interaméricaine
Arménie	\$ 7 810	C	C2	Européenne
Aruba	\$ 35 570	D	D2	Interaméricaine
Australie	\$ 62 680	D	D4	Asie-Pacifique
Autriche	\$ 54 760	D	D4	Européenne
Azerbaïdjan	\$ 7 330	C	C1	Européenne
Bahamas	\$ 37 020	D	D3	Interaméricaine
Bahreïn	\$ 28 090	D	D2	Arabe
Bangladesh	\$ 2 820	B	B2	Asie-Pacifique
Barbade	\$ 25 140	D	D2	Interaméricaine
Bélarus	\$ 8 260	C	C2	Européenne
Belgique	\$ 55 290	D	D4	Européenne
Bélize	\$ 7 150	C	C1	Interaméricaine
Bénin	\$ 1 430	B	B1	Afrique
Bhoutan	\$ 3 730	B	B2	Asie-Pacifique
Bolivie, État plurinational de	\$ 4 160	B	B2	Interaméricaine
Bosnie-Herzégovine	\$ 8 790	C	C2	Européenne
Botswana	\$ 7 750	C	C2	Afrique
Brésil	\$ 9 930	C	C2	Interaméricaine
Brunéi Darussalam	\$ 36 020	D	D3	Asie-Pacifique
Bulgarie	\$ 15 370	D	D1	Européenne
Burkina Faso	\$ 850	A	A2	Afrique
Burundi	\$ 260	A	A1	Afrique
République de Cabo Verde	\$ 4 950	C	C1	Afrique
Cambodge	\$ 2 550	B	B2	Asie-Pacifique
Cameroun	\$ 1 700	B	B1	Afrique

Canada	\$ 53 400	D	D3	Interaméricaine
Tchad	\$ 940	A	A2	Afrique
Chili	\$ 15 750	D	D1	Interaméricaine
Chine, Scouts de	\$ 34 165	D	D2	Asie-Pacifique
Colombie	\$ 7 040	C	C1	Interaméricaine
Comores	\$ 1 590	B	B1	Afrique
Congo	\$ 2 280	B	B1	Afrique
Congo, République démocratique du	\$ 670	A	A1	Afrique
Costa Rica	\$ 15 620	D	D1	Interaméricaine
Côte d'Ivoire	\$ 2 530	B	B2	Afrique
Croatie	\$ 22 250	D	D1	Européenne
Curaçao	\$ 22 590	D	D2	Interaméricaine
Chypre	\$ 32 870	D	D2	Européenne
Tchéquie	\$ 29 560	D	D2	Européenne
Danemark	\$ 72 540	D	D4	Européenne
Dominique	\$ 10 230	C	C2	Interaméricaine
République dominicaine	\$ 10 280	C	C2	Interaméricaine
Équateur	\$ 6 430	C	C1	Interaméricaine
Égypte	\$ 3 510	B	B2	Arabe
El Salvador	\$ 5 120	C	C1	Interaméricaine
Estonie	\$ 28 880	D	D2	Européenne
Eswatini	\$ 3 590	B	B2	Afrique
Éthiopie	\$ 1 100	A	A2	Afrique
Fidji	\$ 5 820	C	C1	Asie-Pacifique
Finlande	\$ 51 650	D	D3	Européenne
France	\$ 45 160	D	D3	Européenne
Gabon	\$ 7 790	C	C2	Afrique
Gambie	\$ 880	A	A2	Afrique
Géorgie	\$ 8 110	C	C2	Européenne
Allemagne	\$ 55 090	D	D4	Européenne
Ghana	\$ 2 310	B	B1	Afrique
Grèce	\$ 22 730	D	D2	Européenne
Grenade	\$ 10 510	C	C2	Interaméricaine
Guatemala	\$ 5 780	C	C1	Interaméricaine
Guinée	\$ 1 440	B	B1	Afrique
Guinée-Bissau	\$ 990	A	A2	Afrique
Guyana	\$ 20 140	D	D1	Interaméricaine
Haïti	\$ 1 760	B	B1	Interaméricaine
Honduras	\$ 3 020	B	B2	Interaméricaine
Hong Kong	\$ 57 070	D	D4	Asie-Pacifique
Hongrie	\$ 20 770	D	D1	Européenne

Islande	\$ 82 200	D	D4	Européenne
Inde	\$ 2 650	B	B2	Asie-Pacifique
Indonésie	\$ 4 910	C	C1	Asie-Pacifique
Irak	\$ 6 030	C	C1	Arabe
Irlande	\$ 80 650	D	D4	Européenne
Israël	\$ 52 910	D	D3	Européenne
Italie	\$ 38 590	D	D3	Européenne
Jamaïque	\$ 7 210	C	C1	Interaméricaine
Japon	\$ 36 000	D	D2	Asie-Pacifique
Jordanie	\$ 4 430	B	B2	Arabe
Kazakhstan	\$ 12 090	C	C2	Asie-Pacifique
Kenya	\$ 2 090	B	B1	Afrique
Kiribati	\$ 3 660	B	B2	Asie-Pacifique
Corée, République de	\$ 36 750	D	D3	Asie-Pacifique
Koweït	\$ 40 770	D	D3	Arabe
Lettonie	\$ 21 630	D	D1	Européenne
Liban	\$ 3 700	B	B2	Arabe
Lesotho	\$ 1 180	B	B1	Afrique
Libéria	\$ 760	A	A1	Afrique
Libye	\$ 6 890	C	C1	Arabe
Liechtenstein	\$ 95 220	D	D4	Européenne
Lituanie	\$ 27 150	D	D2	Européenne
Luxembourg	\$ 84 650	D	D4	Européenne
Macao	\$ 45 960	D	D3	Asie-Pacifique
Madagascar	\$ 510	A	A1	Afrique
Malawi	\$ 570	A	A1	Afrique
Malaisie	\$ 11 650	C	C2	Asie-Pacifique
Maldives	\$ 11 640	C	C2	Asie-Pacifique
Mali	\$ 1 030	A	A2	Afrique
Malte	\$ 36 730	D	D3	Européenne
Mauritanie	\$ 2 120	B	B1	Arabe
Maurice	\$ 12 970	C	C2	Afrique
Mexique	\$ 12 850	C	C2	Interaméricaine
Moldova, République de	\$ 6 880	C	C1	Européenne
Monaco	\$ 45 160	D	D3	Européenne
Mongolie	\$ 5 380	C	C1	Asie-Pacifique
Monténégro	\$ 12 210	C	C2	Européenne
Maroc	\$ 3 840	B	B2	Arabe
Mozambique	\$ 550	A	A1	Afrique
Myanmar	\$ 1 210	B	B1	Asie-Pacifique
Namibie	\$ 4 240	B	B2	Afrique
Népal	\$ 1 470	B	B1	Asie-Pacifique

Pays-Bas	\$ 62 520	D	D4	Européenne
Nouvelle-Zélande	\$ 47 580	D	D3	Asie-Pacifique
Nicaragua	\$ 2 510	B	B1	Interaméricaine
Niger	\$ 680	A	A1	Afrique
Nigéria	\$ 1 700	B	B1	Afrique
Macédoine du Nord	\$ 8 300	C	C2	Européenne
Norvège	\$ 98 170	D	D4	Européenne
Oman	\$ 19 520	D	D1	Arabe
Pakistan	\$ 1 430	B	B1	Asie-Pacifique
Palestine, État de	\$ 2 710	B	B2	Arabe
Panama	\$ 18 010	D	D1	Interaméricaine
Papouasie-Nouvelle-Guinée	\$ 2 900	B	B2	Asie-Pacifique
Paraguay	\$ 6 300	C	C1	Interaméricaine
Pérou	\$ 7 500	C	C1	Interaméricaine
Philippines	\$ 4 470	B	B2	Asie-Pacifique
Pologne	\$ 21 590	D	D1	Européenne
Portugal	\$ 26 910	D	D2	Européenne
Qatar	\$ 77 290	D	D4	Arabe
Roumanie	\$ 17 600	D	D1	Européenne
Fédération de Russie	\$ 15 320	D	D1	Asie-Pacifique
Rwanda	\$ 1 040	A	A2	Afrique
Sainte-Lucie	\$ 12 640	C	C2	Interaméricaine
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	\$ 11 060	C	C2	Interaméricaine
Saint-Marin	\$ 53 890	D	D3	Européenne
Sao Tomé-et-Principe	\$ 2 850	B	B2	Afrique
Arabie Saoudite	\$ 35 630	D	D2	Arabe
Sénégal	\$ 1 680	B	B1	Afrique
Serbie	\$ 11 610	C	C2	Européenne
Seychelles	\$ 17 460	D	D1	Afrique
Sierra Leone	\$ 820	A	A2	Afrique
Singapour	\$ 74 750	D	D4	Asie-Pacifique
Slovaquie	\$ 23 560	D	D2	Européenne
Slovénie	\$ 31 790	D	D2	Européenne
Îles Salomon	\$ 1 910	B	B1	Asie-Pacifique
Afrique du Sud	\$ 6 110	C	C1	Afrique
Soudan du Sud	\$ 1 050	A	A2	Afrique
Espagne	\$ 33 550	D	D2	Européenne
Sri Lanka	\$ 3 860	B	B2	Asie-Pacifique
Soudan	\$ 710	A	A1	Arabe
Suriname	\$ 5 690	C	C1	Interaméricaine
Suède	\$ 58 190	D	D4	Européenne

Suisse	\$ 95 220	D	D4	Européenne
République arabe syrienne	\$ 710	A	A1	Arabe
Tadjikistan	\$ 1 650	B	B1	Asie-Pacifique
Tanzanie, République-Unie de	\$ 1 210	B	B1	Afrique
Thaïlande	\$ 7 100	C	C1	Asie-Pacifique
Timor-Leste	\$ 1 650	B	B1	Asie-Pacifique
Togo	\$ 1 080	A	A2	Afrique
Trinité-et-Tobago	\$ 19 740	D	D1	Interaméricaine
Tunisie	\$ 3 880	B	B2	Arabe
Turquie	\$ 13 460	C	C2	Européenne
Ouganda	\$ 1 020	A	A2	Afrique
Ukraine	\$ 5 210	C	C1	Européenne
Émirats arabes unis	\$ 51 550	D	D3	Arabe
Royaume-Uni	\$ 49 470	D	D3	Européenne
États-Unis d'Amérique	\$ 83 490	D	D4	Interaméricaine
Uruguay	\$ 21 650	D	D1	Interaméricaine
Venezuela, République bolivarienne du	\$ 3 820	B	B2	Interaméricaine
Vietnam	\$ 4 490	B	B2	Asie-Pacifique
Yémen	\$ 740	A	A1	Arabe
Zambie	\$ 1 220	B	B1	Afrique
Zimbabwe	\$ 2 400	B	B1	Afrique



© World Scouting
Juillet 2026

Bureau Mondial du Scoutisme
Centre de soutien global
Kuala Lumpur

scout.org